

Conseillers en exercice : 19	
Présents : 18	
Absents : 1	
Pouvoirs : 1	



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 4 mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 21 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS (arrivé à 20h40-objet n°4), Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole PIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Eric DURAND, Valérie JOUSSEAUME, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ, Vicky RENAULT et Kévin RENOUARD.

Absents : Delphine BEAUDOIN

Pouvoirs : Delphine BEAUDOIN donne pouvoir à Catherine LUCAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc GEFFROY

N° 01.04-04/05/2023 :	Approbation du PV du 22/03/2023
------------------------------	--

Rapporteur :	M. HENRY
---------------------	-----------------

M. le Maire soumet le PV de la séance du 22 mars 2023. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 22 mars 2023.

N° 02.04-04/05/2023 :	Tarifs des camps ALSH et Espace Jeunes été 2023
------------------------------	--

Rapporteur :	Mme OBLIN
---------------------	------------------

Mme Oblin présente au Conseil le contenu des mini camps de l'été 2023 organisés par l'ALSH et l'Espace Jeunes ainsi qu'une proposition de tarification.

CAMPS ÉTÉ 2023

SEJOUR 9/12 ANS

CAMP ITINERANT: "Pédaler, c'est assez!"

Dates: du mardi 11 juillet au jeudi 13 juillet

Public: 16 enfants accompagnés par 2 animateurs + 1 stagiaire

Logement au camping de St Médard

Activités : Vélo (déplacements) + journée à Cancale + sortie mer baie découverte des cétacés

Carburant camion (environ 10€)

Repas: 6€ / jour / personne (pique nique du mardi midi fourni par les familles)

Présentation des coûts

Logement	Activités	Transport	Repas	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 18 pers	Pour 16 pers	Transferts A/R	Pour 16 pers		49,78 €
131,88	398	74,6	192	796,48	50 €

6€*2 jours*16 personnes

Coût ALSH et Coût du séjour selon Quotient Familial

Quotient Familial	Tarifs "Commune"		Tarifs "Hors Commune"	
	3 journées ALSH sans repas	Coût du séjour	3 journées ALSH sans repas	Coût du séjour
Inférieur à 200	16,14	66 €	42,63	92,63
200 à 500	24,96	74,96	46,89	96,89
500 à 800	28,14	78,14	51,57	101,57
800 à 1100	29,82	79,82	56,73	106,73
1100 à 1400	33,24	83,24	62,4	112,4
1400 et +	34,62	84,62	68,64	118,64

SEJOUR 3/6 ANS

Accueil de loisirs Arc en Ciel

Dates: Du mardi 18 juillet au mercredi 19 juillet

Public: 16 enfants accompagnés par 2 animateurs (+ 1 stagiaire)

Activités: Musique

intervenant : Compagnie Ici et Ailleurs - Bourgarré

Repas : 5€ / jour / personne (sur ce séjour, seul le repas du soir est comptabilisé, ceux du midi étant pris au restaurant scolaire)

Présentation des coûts

Logement	Activités	Matériel	Repas	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 19 pers	Pour 16 pers		Pour 16 pers		9,6875
0	75		80	155	10 €

Coût ALSH et Prix du séjour selon Quotient Familial

Quotient Familial	Tarifs "Commune"		Tarifs "Hors Commune"	
	2 journées ALSH avec repas	Coût du séjour	2 journées ALSH avec repas	Coût du séjour
Inférieur à 200	12,76	23 €	37,28	47,28
200 à 500	18,64	28,64	41,02	51,02
500 à 800	26,46	36,46	44,56	54,56
800 à 1100	28,3	38,3	48,58	58,58
1100 à 1400	31,02	41,02	52,8	62,8
1400 et +	32,84	42,84	58,08	68,08

SEJOUR 7/10 ANS Gorron

Dates: du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet

Public: 24 enfants accompagnés par 2 animateurs (+ 1 stagiaire)

Logement au camping

Activités : accrobranche, aqua paint, course d'orientation, animation nature

Transport : Société Crespel 498€

Repas : 6€ / jour / personne (pique nique du lundi midi fourni par les familles)

Présentation des coûts

Logement	Activités	Transport	Repas	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 27 pers	(dont adhésion 15€)	Transferts A/R	Pour 24 pers		94,65 €
388,8	808	498,8	576	2271,6	95

Coût ALSH et Prix du séjour selon Quotient Familial

Quotient Familial	Tarifs "Commune"		Tarifs Hors Commune"	
	5 journées ALSH sans repas	Coût du séjour	5 journées ALSH sans repas	Coût du séjour
Inférieur à 199	26,9	121,9	71,05	166,05
200 à 499	41,6	136,6	78,15	173,15
500 à 799	46,9	141,9	85,95	180,95
800 à 1099	49,7	144,7	94,55	189,55
1100 à 1399	55,4	150,4	104	199
1400 et +	57,7	152,7	114,4	209,4

SEJOUR 10/14 ANS Gorron

Dates: du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet

Public: 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Logement au camping

Activités: accrobranche, course d'orientation, Mountain board, kayak

Transport : Société Crespel 332€

Repas: 6€ / jour / personne (pique nique du lundi midi fourni par les familles)

Présentation des coûts

Logement	Activités	Transport	Repas	Salaire animateur	COÛT TOTAL	Coût / enfants
Pour 18 pers	Pour 16 pers	Transferts A/R	Pour 18 pers			193,91 €
291	747	332,48	432	1300	3102,48	194

Nuitée 6/10 ANS

A Arc en ciel

Dates: 25 juillet

Public: 12 à 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Logement sous l'arc en ciel

Présentation des coûts

Coût / jeunes
5 €

Le repas comprend : dîner + petit déjeuner

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les activités proposées par l'ALSH et l'Espace Jeunes pour l'été 2023 ainsi que les budgets prévisionnels.
- **VALIDE** les tarifs proposés ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

N° 03.04-04/05/2023 : Choix des entreprises pour le marché de travaux d'extension de la maison médicale

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire présente les résultats de la consultation des entreprises pour le marché de travaux pour la construction de l'extension de la maison médicale.

Lot N°	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT du marché attribué
1	Terrassements - VRD	BARTHELEMY	105 000,00€
2	Gros Œuvre	C.F. CONSTRUCTION	274 004,40 €
3	Façade - ITE - Enduit	SMAP	103 371,67 €
4	Façade - ITE - Bardage panneau	INFRUCTUEUX	
5	Etanchéité	LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE	43 764,43 €
6	Menuiseries extérieures	INFRUCTUEUX	
7	Menuiseries intérieures	ARTMEN	37 232,60 €
8	Cloisons - Doublages	KOEHL	36 589,28 €
9	Plafonds suspendus	SAS LE COQ	11 482,69 €
10	Revêtements de sols	MARIOTTE	30 707,21 €
11	Peinture	TIRIAULT	14 671,90 €
12	Signalétiques	SIGMA	5 815,80 €
13	Plomberie - Chauffage - Ventilation	MISSENARD	82 817,22 €
14	Electricité CFR CFA	LUSTRELEC	75 650,33 €

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les lots aux entreprises présentées ;
- **DECLARE** les lots 4 (Façade-ITE-Bardage panneau) et 6 (Menuiseries extérieures) infructueux ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 04.04-04/05/2023 : Lancement du marché de travaux pour le complexe polyvalent

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que compte tenu de l'avancement du dossier du complexe polyvalent, il convient de lancer l'appel d'offres pour le choix des entreprises de travaux. Ce marché comprendra 13 lots.

Lot(s)	Désignation
01	VRD ET AMANEAGEMENTS EXTERIEURS
02	GROS OEUVRE

03	CHARPENTE METALLIQUE ET BOIS
04	COUVERTURE – BARDAGE METALLIQUE
05	METALLERIE SERRURERIE
06	MENUISERIES ALUMINIUM EXTERIEURES
07	MENUISERIES INTERIEURES
08	CLOISONS PLATRERIE FAUX PLAFONDS
09	CARELAGE FAIENCE
10	PEINTURE
11	EQUIPEMENTS SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION
12	ELECTRICITE COURANT FAIBLE SECURITE INCENDIE
13	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AUTOCONSOMMATION

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de l'appel d'offres pour le marché de travaux pour le complexe polyvalent ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 05.04-04/05/2023 : Reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que la commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés. Une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles aux articles R. 2223-12 à R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue. Elle a été engagée dans notre cimetière le 30 novembre 2018 (date du premier constat d'abandon) et vise 28 concessions.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à reprendre et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions ci-dessous indiquées en état d'abandon ;

N° PLAN	CARRÉ
57	SUD-OUEST
103	SUD-EST
104	SUD-EST

105	SUD-EST
219	CENTRE-EST
230	CENTRE-EST
234	CENTRE-EST

235	CENTRE-EST
238	CENTRE-EST
239	CENTRE-EST
241	CENTRE-EST
242	CENTRE-EST
243	CENTRE-EST
248	CENTRE-EST
162	CENTRE-OUEST
165	CENTRE-OUEST
166	CENTRE-OUEST
167	CENTRE-OUEST

168	CENTRE-OUEST
171	CENTRE-OUEST
174	CENTRE-OUEST
175	CENTRE-OUEST
180	CENTRE-OUEST
181	CENTRE-OUEST
182	CENTRE-OUEST
188	CENTRE-OUEST
347	NORD - EST
336	NORD - EST

- **AUTORISE** le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise.

N° 06.04-04/05/2023 : Projet de convention de gestion des Eaux Usées et Eaux Pluviales au lotissement du Clos d'Abas

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que dans le cadre du projet de rétrocession du lotissement du clos d'Abas, la commune a souhaité se prémunir d'éventuels désordres qui pourraient survenir dans les années à venir sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées. Ainsi, le lotisseur Acanthe a proposé une convention qui régit les règles d'intervention pour les dix ans à venir, à compter de la date de rétrocession.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention présenté
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

- M. le Maire fait le point sur le projet de construction du nouveau restaurant scolaire. Une nouvelle version a été présentée par l'architecte. Elle sera soumise à l'avis des agents municipaux, parents d'élèves et enseignants lors d'une réunion courant mai. En l'état, les objectifs poursuivis, à savoir, la baisse globale du coût du projet et les attendus du programme sont atteints.
- M. le Maire relate la réunion de reprise de contact avec l'entreprise TECAM en charge de la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'entrée de bourg, rue de la Mézière. Afin de finaliser la phase Avant-Projet Sommaire (APS), les élus ont fait part des modifications souhaitées par rapport aux plans initiaux proposés. Par ailleurs, des études plus poussées laissent entendre que les réseaux d'assainissement et eaux pluviales, relativement âgés sont dégradés et que leur remplacement est inéluctable, ce qui entraînera des conséquences financières. Un retour de l'entreprise est attendu rapidement afin de basculer en phase Avant-Projet Définitif (APD).
- M. le Maire fait le point sur le projet d'extension de la maison médicale. Les travaux devraient commencer en juillet pour une livraison attendue en mai 2024.
- Mme Oblin fait le point sur l'avancée des travaux du fournil. Deux nouvelles dates sont programmées, le 3 et 17 juin. Mme Oblin fait de nouveau appel aux volontaires, ceux-ci peuvent venir se déclarer en mairie.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 14 juin à 20 h
- Tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Maire met fin à la séance à 22h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 5 mai 2023.

Fait le 5 mai 2023

Le Maire,

Lionel HENRY

